

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 5 mars 2025

DEL\_20250305\_09

Nombre de Conseillers

exercice **29**  
De présents **20**  
De votants **24**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Travaux d'extension  
de l'école Casanova**

**Demande de  
subvention auprès de  
la Région au titre du  
Fonds de soutien  
action cœur de ville  
et contrat de ville en  
Pays de la Loire**

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER - Hervé MORICE – Eric MEIGNEN  
Denis ROULAND – Benoît PICHARD – Jean-Pierre LE CROM (arrivée à 18h50) - Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER  
Marjorie GARCIA - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS  
Thierno DIALLO (départ à 20h15) - Didier NOUZILLEAU  
Cécile NICOLAS - Michel CONANEC

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**6 mars 2025****Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Emilie CORDIER
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Denis ROULAND
- Magali MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Thierno DIALLO a donné son pouvoir à Laurence DUPONT (départ à 20h15)

Et que la convocation avait été faite le

**26 février 2025**

**Absents : Gilles BRIAND -Jean-Pierre LE CROM (arrivée à 18h50) - David PELON - Françoise HAFFRAY – Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS**

M. Jean-Louis LELIEVRE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et des adultes, la commune a lancé un projet de restructuration de l'école maternelle Casanova dont les bâtiments ont été construits dans les années 60. Ce projet, qui participe au projet de requalification du centre-ville, répondra notamment à l'arrivée de nouveaux habitants.

Le centre-bourge de la ville de Trignac est couvert par un contrat de ville.

Les travaux de restructuration (en site occupé), d'un coût total d'environ 3 252 000 € TTC soit 2 710 000 € HT se feront sur 3 exercices budgétaires (2025 à 2027) décomposés comme suit :

- Travaux de reconstruction-extension : 2 157 480 € TTC, soit 1 797 900 € HT
- Travaux de réhabilitation : 1 094 520 € TTC, soit 912 100 € HT.

Par délibération du 27 novembre 2024, la Ville a sollicité une aide au titre de la DETR dans la limite de 50 % du plafond de la dépense subventionnable fixé à 700 000 € pour la partie des travaux de reconstruction extension.

Par la présente, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Région Pays de la Loire au titre Fonds de soutien action cœur de ville et contrat de ville en Pays de la Loire.

La réalisation de l'opération se fera en 2025, 2026 et 2027.

### - **Le financement**

Les travaux seront réalisés sur les exercices budgétaires **2025, 2026 et 2027.**

Deux lignes de crédit sont ouvertes :

### **En dépenses**

#### **Ligne relative aux travaux**

- Travaux de reconstruction extension et travaux de réhabilitation Année 2025, 2026 et 2027 - Article : 2313 – Opération : 74 - Fonction 211.02 - Inscription : 3 252 000 € TTC soit **2 710 000 € HT.**

### **En recettes**

#### **Inscription de l'opération**

- **Au titre du Fonds de soutien action cœur de ville et contrat de ville en Pays de la Loire** – chapitre 13 - Année 2025 – chapitre 13 – Inscription : **200 000 €**, soit le plafond d'aide régionale

Le reste à charge des dépenses inhérentes à cette opération se fait par la recherche d'autres subventions et par autofinancement communal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Finances en date du 17/02/2025,

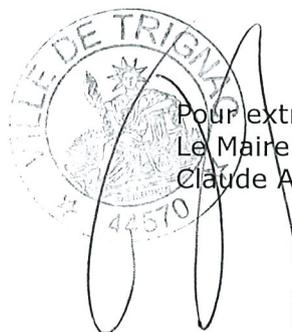
**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**Article 1** : D'acter la demande de subvention ci-dessus présentée auprès de la Région au titre du Fonds de soutien action cœur de ville et contrat de ville en Pays de la Loire pour les travaux de restructuration et d'extension de l'Ecole Casanova, pour un montant maximum de 200 000 €.

**Article 2** : Dire que la recette est prévue au budget de la commune, au chapitre 13.

**Article 3** : Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 10/03/2025  
Reçu en préfecture le 10/03/2025  
Publié le en Mairie le :  
ID : 044-214402109-20250305-DEL\_20250305\_09-DE

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le



ID : 044-214402109-20250305-DEL\_20250305\_09-DE